

SAVOIR

ENTRE

ET

L'ÉDIFICE PAMPHILE-LE MAY
ET LA BIBLIOTHÈQUE
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Pamphile Le May

BIBLIOTHÈQUE

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

SAVOIR POUR ENTRE

L'ÉDIFICE PAMPHILE-LE MAY
ET LA BIBLIOTHÈQUE
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

BIBLIOTHÈQUE

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

RECHERCHE ET RÉDACTION

Frédéric Lemieux
Martin Pelletier

RÉVISION LINGUISTIQUE

Martine Dignard
Danielle Simard

CONCEPTION ET PRODUCTION GRAPHIQUES

Manon Paré

MISE EN PAGE DES VIGNETTES

Louise Williams

ISBN

978-2-550-74112-1

Entre savoir et pouvoir, l'édifice Pamphile-Le May et la Bibliothèque de l'Assemblée nationale



L'histoire de l'édifice Pamphile-Le May est étroitement liée à celle de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. En 1883, l'incendie du parlement de la côte de la Montagne cause la perte d'une grande partie de la collection de l'institution. Ce qu'il reste de la Bibliothèque est placé au rez-de-chaussée de l'aile Grande Allée du nouveau parlement. Toutefois, les lieux deviennent vite exigus, car le directeur, Pamphile Le May, s'applique à reconstituer l'ensemble documentaire.

Certes, les députés sont au courant du problème. Dès avril 1884, Jean Blanchet, secrétaire et registraire de la province, évoque la possibilité de construire dans la cour centrale du parlement un « édifice circulaire » comme celui de la Bibliothèque du Parlement d'Ottawa, « quand les besoins se fer[o]nt sentir¹ ». À partir de 1891, Le May et son successeur Narcisse-Eutrope Dionne appuient officiellement ce projet, et Eugène-Étienne Taché prépare déjà des plans. L'année suivante, un comité formé de parlementaires des deux Chambres recommande de lancer ce projet « le plus tôt possible² ».

1. L'édifice du Parlement de la côte de la Montagne, vers 1875.

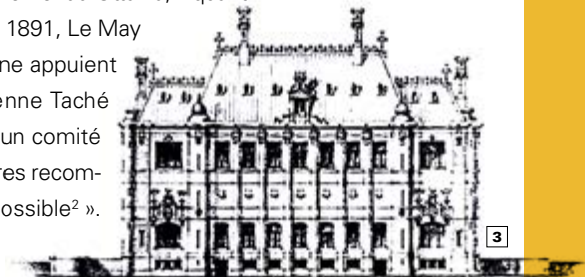
Collection Assemblée nationale du Québec, *Canadian Illustrated News*, 30 janvier 1875.

2. Pamphile Le May (1837-1918).

Fonds Assemblée nationale du Québec, #100194.

3. Projet d'Eugène-Étienne Taché pour la Bibliothèque dans la cour intérieure du parlement.

Bulletin de la Bibliothèque, vol. 16, n° 2 (août 1986), p. 9.





4. La Bibliothèque de l'Assemblée législative dans l'hôtel du Parlement, vers 1905.

Archives de La Presse.

Le gouvernement choisit plutôt d'aménager une partie du dernier étage du parlement pour agrandir la Bibliothèque. Résultat : en quelques années, la moitié des livres se trouve dans la Bibliothèque, l'autre est dispersée à six endroits différents, du grenier au sous-sol. Selon Dionne, on ne corrigera « cette anomalie regrettable » que lorsqu'un nouvel édifice sera érigé : « Puisse l'aurore de ce jour tant désiré luire bientôt³ », conclura-t-il.

En 1907, le député et architecte de profession Maurice Perrault propose d'élever la future bibliothèque dans la cour intérieure du parlement. William Alexander Weir, ministre des Travaux publics et du Travail, répond que le gouvernement soumettra bientôt un projet à cet égard. Selon cette hypothèse, le nouvel édifice serait situé plutôt à l'ouest pour éviter de nuire « à l'éclairage » et à la « ventilation » du parlement⁴.

Telle est la situation en mars 1908 quand *Le Canada* annonce que le premier ministre Lomer Gouin s'apprêterait à demander 150 000 \$ aux Chambres pour ériger un édifice qui serait situé au nord du parlement, rue Sainte-Julie⁵. À ce moment, le problème particulier de la Bibliothèque coïncide avec celui, plus généralisé, du manque récurrent de locaux dans les édifices gouvernementaux.

De fait, les effectifs de l'État sont en constante croissance. La rumeur devient réalité en janvier 1910. Louis-Alexandre Taschereau, nouveau ministre des Travaux publics et du Travail, demande officiellement aux architectes Jean-Omer Marchand et Georges-Émile Tanguay de concevoir les plans d'un édifice. Celui-ci sera construit au nord du parlement. Il comptera cinq niveaux avec un ascenseur et sera relié au siège de l'Assemblée législative par une passerelle à la hauteur du premier étage. L'immeuble devra être à l'épreuve du feu. Il abritera la Bibliothèque, la salle du Conseil exécutif, le département de l'Instruction publique et un musée⁶.

En Chambre, Taschereau juge inutile de soumettre le projet de Bibliothèque à un concours d'architecture, comme le suggère l'opposition, puisque la Bibliothèque sera construite « absolument dans le genre architectural des édifices parlementaires actuels⁷ ». Le projet s'inscrit dans la tradition Beaux-Arts. Taschereau privilégie ce courant. Il dit vouloir affirmer dans la capitale et la province une architecture institutionnelle portant le sceau de l'État⁸.

L'appel d'offres, qui se termine le 17 septembre 1910, spécifie que toute soumission doit être présentée avec un chèque de 30 000 \$. Si l'entrepreneur choisit de refuser « de remplir les engagements que comporte sa soumission », cette somme serait retenue. En outre, il est mentionné que « le gouvernement ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions⁹ ».

Cinq soumissionnaires sont en lice. Suivant le rapport des architectes Marchand et Tanguay, Joseph Gosselin de Lévis obtient le contrat¹⁰. L'entente est signée le 20 octobre 1910 devant le notaire Charles-Edmond Taschereau. Elle stipule que l'édifice doit être livré au plus tard le 20 janvier 1913¹¹.

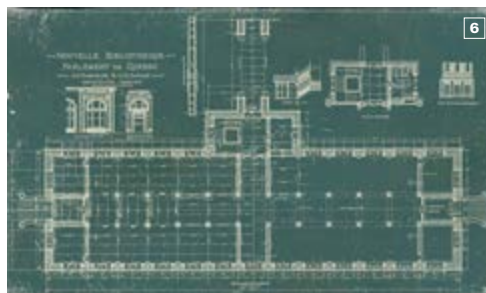


5. Instructions relatives à la préparation des plans de l'édifice de la Bibliothèque adressées aux architectes Jean-Omer Marchand et Georges-Émile Tanguay.

Fonds Assemblée nationale du Québec, #177207.

6. Plan général de la nouvelle Bibliothèque du Parlement.

BAnQ, Centre d'archives de Québec, P372, D829A-R1, #2.



Selon *L'Événement*, le contrat est octroyé pour une somme de 329 000 \$, soit la plus basse des cinq soumissions¹². En février 1911, le gouvernement estime que la construction coûtera environ 400 000 \$ « à part l'ameublement ». Finalement, en 1921, le coût total s'élève à près de 957 000 \$¹³.

Le début du chantier

Les travaux commencent le 28 septembre 1910¹⁴. Dès novembre, on décide de modifier les devis pour construire les murs de fondation en béton plutôt qu'en maçonnerie. De plus, vu la nature du sol, il est jugé nécessaire de creuser plus profondément afin de bien les ancrer¹⁵.



7. L'hôtel du Parlement et l'édifice Pamphile-Le May en construction.

Musée McCord, N-0000.68.1.

Peu avant que la structure ne soit en place au printemps, Taschereau se déclare convaincu que la future bibliothèque sera « la plus admirable au Canada ». Les mois suivants, le chantier accuse un retard¹⁶. En juillet 1912, le ministre s'en plaint à l'entrepreneur Gosselin :

« Je vous prie, en conséquence, d'y voir, car je suis convaincu que vous ne pourrez pas [...] finir dans le délai stipulé dans le contrat.¹⁷ » Les choses s'améliorent par la suite : en août, on accorde le contrat pour le système de chauffage et de ventilation¹⁸. Au cours de 1913, on installe les fils électriques¹⁹. Puis, à l'automne, on termine l'extérieur de l'édifice. Enfin, en novembre, les autorités jugent que « les travaux de la partie intérieure sont très avancés et seront achevés prochainement²⁰ ».

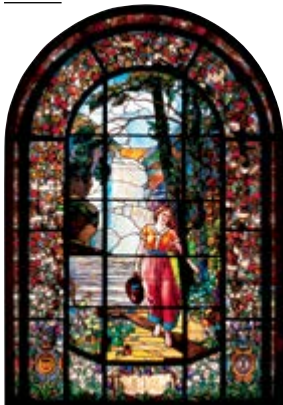
Durant l'hiver 1914, on installe les rayonnages et on aménage les salles de lecture. On s'apprête aussi à recouvrir les murs intérieurs de marbre de Belgique²¹. C'est alors qu'éclate la Première Guerre mondiale, ce qui coupe l'approvisionnement en marbre et retarde le parachèvement des travaux. En janvier 1915, *Le Devoir* d'Henri Bourassa, un adversaire du gouvernement, dénonce la situation en ces termes : *« Le lambris en marbre de quelques colonnes excepté, tout le premier étage destiné à la bibliothèque même est à peu près dans le même état qu'il y a un an. Les étages supérieurs destinés aux départements ne sont pas finis non plus. Il faudra un an encore au moins pour loger la bibliothèque. Et le tout coûtera? Au moins trois quarts de million. Le 30 juin dernier, on avait déjà payé 631 000 \$. Les travaux ont été commencés il y a près de 5 ans²². »*

Malgré tout, les travaux se poursuivent dans le reste de l'édifice. Fin décembre 1914, on accorde le contrat pour la pose de luminaires. De plus, on fait preuve de créativité pour remédier à la pénurie de marbre. En août 1915, *Le Soleil* observe en effet que *« le marbre de Belgique qui avait servi à orner les boiseries, les colonnes et les escaliers du haut de la bâtisse a dû être remplacé par une imitation en bois qui est très heureusement réussie. Il faut même le savoir pour dire que c'est du bois. Les entrepreneurs avaient une bonne provision de marbre au début de la guerre, mais pas suffisante pour finir selon leurs plans l'intérieur de la bâtisse. [...] L'apparence que présentent les boiseries en bois imité est superbe et la différence entre le vrai marbre et le marbre imité est peu sensible.²³ »*



8. Lettre de Louis-Alexandre Taschereau, ministre des Travaux publics, à l'orateur Cyrille Fraser Delage l'informant que le déménagement de la Bibliothèque dans le nouvel édifice est terminé.

Fonds Assemblée nationale du Québec, #177205.



9

De septembre à novembre 1915, on déplace les livres du parlement vers le nouvel édifice. Pendant cette période, le prêt de volumes aux parlementaires et aux employés est interrompu²⁵. À partir du 12 janvier 1916, on installe dans le hall la verrière intitulée *Je puis mais n'épuise*. Celle-ci a été réalisée par la maison Henri Perdriau de Montréal. L'œuvre s'inspire d'une toile de Charles Huot²⁶. La Bibliothèque est enfin ouverte au public à la mi-mars, soit à la fin de la session parlementaire²⁷. Quant au marbre, ce n'est qu'en 1921 que sa pose est terminée dans tout l'édifice²⁸.

9. La verrière
« Je puis mais n'épuise ».

Photographe : Francesco Bellomo, 2007.

10. Salle de lecture de la Bibliothèque en 1923.

Photographe : J. E. Livernois.
Fonds de L'Action catholique, BAnO, P420,S3,SS1,D13,P9-13.



10

Pour *Le Soleil*, la Bibliothèque est « moderne, très élégante » et « construite suivant les dernières inventions ». L'institution est pourvue de « toutes les facilités dont puisse être dotée une bibliothèque ». Elles lui permettront de se développer sans s'inquiéter de l'espace « puisqu'elle en a suffisamment et même amplement pour répondre aux besoins et aux nécessités qui pourront survenir d'ici à un grand nombre d'années²⁹ ».

Situé au nord du siège de l'Assemblée législative, l'immeuble compte cinq étages. Il mesure 23,4 mètres de hauteur, 64,6 mètres de façade (côté sud) et environ 18,3 mètres de côté³⁰. Appelé d'abord « bibliothèque » ou encore « bâtisse de la bibliothèque », on le désigne comme étant l'« édifice B » à partir de 1937³¹.

L'occupation de l'édifice

Dès 1914, bien que l'immeuble soit inachevé, il est occupé temporairement à l'étage par des fonctionnaires du nouveau département de la Voirie³². L'année suivante, la Bibliothèque s'installe au rez-de-chaussée et le Conseil exécutif aux étages supérieurs.

À partir des années 1930, quatre problèmes récurrents figurent dans les rapports des directeurs successifs. Le chauffage est mal calibré, le sous-sol cause des dommages à l'édifice, la salle de lecture est exiguë et l'éclairage est insuffisant et coûteux³³.

Si les pièces situées dans les angles de l'édifice sont « froides comme des glaciers » durant l'hiver, l'atmosphère change dès les premiers jours du printemps alors qu'il fait très chaud dans son corps central³⁴. Les employés devraient avoir un système de contrôle du chauffage à l'étage, se plaint le directeur Georges-Émile Marquis. Ouvrir les fenêtres permettrait d'y remédier, mais cette solution simple en apparence crée des conflits entre les hommes « bien vêtus », qui « étouffent de chaleur », et les femmes « qui portent des vêtements plus légers ». Celles-ci « s'empressent de fermer les fenêtres dès qu'on veut les ouvrir, en déclarant qu'on les fait geler et qu'elles peuvent contracter leur coup de mort »³⁵.



11

11. Georges-Émile Marquis,
directeur de 1934 à 1952.

Collection Assemblée nationale
du Québec.



12. Salle de consultation des journaux au sous-sol de la Bibliothèque en 1964.

BAnQ, Centre d'archives de Québec, E6, S7, SS1, P2110-64. P428, S3, SS1, 013, P9-13.

13. Jean-Charles Bonenfant, directeur de 1952 à 1969.

Collection Assemblée nationale du Québec.

La « réserve des journaux », située au sous-sol fait, quant à elle, l'objet de préoccupations grandissantes dès 1931, car elle représente un risque d'incendie³⁶. De plus, d'autres ministères entreposent des documents à ce niveau, occupant ainsi la moitié des lieux. Marquis et son successeur, Jean-Charles Bonenfant, n'ont cessé de demander aux autorités l'usage intégral de l'espace³⁷.

Autres caractéristiques du sous-sol : il y règne une chaleur étouffante et sa ventilation est déficiente, ce qui constitue une nuisance pour les employés. En 1940, Marquis, ironique, réclame l'aménagement de toilettes et d'une « pièce spéciale » pour que « des êtres humains puissent l'habiter en tout temps³⁸ ». Onze ans plus tard, il revient à la charge. Il estime que le surplus de chaleur et d'humidité devrait être diffusé de façon « plus hygiénique » vers le rez-de-chaussée. Son successeur, Jean-Charles Bonenfant, juge que les employés travaillent dans une « atmosphère épouvantable ». Il ajoute qu'« il n'y a guère d'issues » pour eux en cas d'incendie. De plus, à son avis, ces conditions compromettent la conservation des documents³⁹.

Des travaux mineurs sont effectués sur l'édifice en 1953 et en 1954. D'abord, on repeint pour la première fois la bibliothèque depuis son ouverture. Puis, on installe un « système d'avertisseur automatique » au sous-sol et un monte-charge⁴⁰. On atténue ensuite le manque d'espace grandissant par le réaménagement et l'ajout de rayons. Néanmoins, Jean-Charles Bonenfant estime que tous les problèmes de la Bibliothèque seraient réglés pour une période de 25 ans si elle disposait de tout le sous-sol. Par ailleurs, une climatisation et une protection incendie adéquates sont requises, selon lui⁴¹. Ce n'est qu'en 1965 que l'on assiste à des transformations

majeures de l'immeuble. On creuse le sous-sol afin d'accueillir, comme il se doit, les collections de journaux et de périodiques. On aménage une salle de lecture et on perce un nouvel escalier. Enfin, les lustres de bronze font place à un éclairage au néon plus performant. Ces transformations ont causé de nombreux désagréments, car « les forages et les dynamitages provoquaient la chute des livres et des tableaux, les vitres volaient en éclats et les inscriptions "Silence" semblaient particulièrement dérisoires⁴² ». À la fin de ces travaux en 1968, une salle de presse est aménagée à l'étage⁴³.



14. Ces divisions en bois seront démolies en 1965 lors de travaux de creusage du sous-sol.

BAnQ, Centre d'archives de Québec, E6,S7,SS1,P2111-64.

15. Allée principale de la Bibliothèque avant que l'on ne perce le nouvel escalier.

BAnQ, Centre d'archives de Québec, E6,S7,SS1,P2098.

À la même époque, la modernisation du Parlement québécois fait naître de nouveaux besoins auxquels doit répondre la Bibliothèque. En conséquence, son essor croissant fait éclater le cadre de la bibliothèque parlementaire traditionnelle. En 1974, une étude confronte les défis de l'institution aux problèmes de conception générale de l'édifice. Celui-ci, « construit dans l'optique du monument national », a été conçu pour abriter 200 000 volumes gérés par 8 à 10 employés. En 1974, la collection compte près de 520 000 ouvrages et 50 personnes y travaillent⁴⁴.

Pour y remédier, l'idée d'attribuer tout l'édifice à la Bibliothèque est d'abord rejetée pour plusieurs raisons. Les bureaux des étages supérieurs ne peuvent faire office de réserve pour la Bibliothèque parce que « seule la structure du rez-de-chaussée a été calculée pour répondre aux surcharges qui correspondent à des espaces de rangement⁴⁵ ». Il est proposé de construire un plancher au niveau des mezzanines pour accroître la superficie intérieure. Toutefois, on considère que cela détruirait « le caractère prestigieux, monumental, et tout l'intérêt architectural qui en fait un lieu digne d'être visité ». De toute manière, le président Jean-Noël Lavoie refuserait de quitter l'édifice, lui qui en occupe le premier étage avec les vice-présidents⁴⁶.

On rejette l'idée d'aménager la Bibliothèque dans l'édifice E voisin, car cet immeuble imposerait des contraintes semblables à celles déjà observées à l'édifice B47. Depuis plus de 15 ans, celles-ci limitent le développement de l'institution. On estime qu'elles en font une « organisation non structurée et partiellement inefficace⁴⁸ ». L'option la plus avantageuse serait sans contredit de construire un immeuble moderne dans le parc de la Francophonie⁴⁹.



16. Maquette projetée de la nouvelle Bibliothèque.

Étude concernant le réaménagement de la Bibliothèque de la législature, 1974.

Contrairement à l'édifice B, la nouvelle bibliothèque aurait, selon l'étude de 1974, la « forme idéale » d'un carré suffisamment grand pour « grouper avec efficacité sur un de ses planchers, une série d'activités en relation étroite les unes des autres ». Le parement extérieur ne serait pas en béton. Enfin, l'ensemble s'harmoniserait avec le parc environnant du point de vue architectural.

La rénovation de l'édifice

Si ce rapport n'est suivi d'aucune décision, c'est que ses conclusions s'ajoutent aux préoccupations immédiates des autorités quant à la détérioration généralisée des cinq édifices parlementaires. L'Assemblée nationale et le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement entreprennent une profonde réflexion sur leur état, leur entretien et leur utilisation future.

À l'automne 1976, un plan directeur d'entretien et de restauration en trois phases est adopté⁵⁰. Échelonné sur une période de 25 ans, ce programme évalue les besoins futurs en locaux administratifs de l'Assemblée nationale. Il marque le début d'un réaménagement majeur pour rassembler ses services le plus près possible du parlement⁵¹.

Au cours de ce processus (13 août 1980), l'édifice B est renommé édifice Pamphile-Le May, en hommage à celui qui fut directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée législative de 1867 à 1891. La même année, les édifices A, C et E deviennent respectivement l'hôtel du Parlement, l'édifice Honoré-Mercier et l'édifice André-Laurendeau.

La priorité est donnée à l'hôtel du Parlement, à son restaurant et à l'édifice D (devenu l'édifice Jean-Antoine-Panet en 1997), auxquels près de 52 millions de dollars sont consacrés de 1977 à 1992⁵². Quelques travaux sont néanmoins réalisés sur l'édifice Pamphile-Le May : réfection de la toiture (1975)⁵³, aménagement de la nouvelle direction de la télédiffusion des débats (1978-1979), construction d'une chaufferie souterraine (1982-1983), étanchéisation et consolidation de la maçonnerie (1985-1986), etc.⁵⁴.



17. Studio d'enregistrement.

Fonds Assemblée nationale du Québec,
#311191_neg_035.

Dans l'attente de la rénovation complète de l'édifice Pamphile-Le May, dans un autre rapport (1984) on revient à la charge : les locaux de la Bibliothèque sont « désuets, vétustes et non fonctionnels⁵⁵ ». De plus, comme l'institution manque d'espace, plus de la moitié de ses services sont situés dans l'édifice D en 1985⁵⁶.

La propriété et la gestion de l'édifice

Depuis 1867, le ministère des Travaux publics administre et entretient le parc immobilier du gouvernement du Québec tandis que la Couronne en est la propriétaire. Un changement majeur survient en 1984 avec la création de la Société immobilière du Québec (SIQ). Celle-ci devient propriétaire et gestionnaire des biens meubles et immeubles du domaine public.

Sur ce plan, trois exceptions figurent dans la loi constitutive de la SIQ : l'hôtel du Parlement ainsi que les édifices Pamphile-Le May et Honoré-Mercier. La Société les administre, mais ils demeurent propriété de la Couronne. Le gouvernement en confie graduellement la gestion et l'entretien à l'Assemblée nationale, dévolution pleinement complétée en 1987⁵⁷.

Certes, il est plus avantageux pour l'Assemblée nationale de gérer les édifices qu'elle occupe que de dépendre du ministère des Travaux publics ou de la SIQ. Du seul point de vue de l'entretien, elle peut planifier et coordonner efficacement ses propres chantiers en fonction de ses besoins et de ses activités. Déjà, en 1940, le directeur Georges-Émile Marquis, mécontent d'attendre après les Travaux publics, résumait bien la situation : « Nous avons affaire à Pierre, Jean, Jacques, et sommes laissés au caprice ou à la mauvaise humeur de certains chefs qui n'ont aucun intérêt dans l'administration de la Bibliothèque.⁵⁸ »

La rénovation complète de l'édifice Pamphile-Le May ne commence qu'en 1999. Poursuivis jusqu'en 2003, ces travaux, d'une valeur de 9,8 millions de dollars, rendent l'immeuble conforme aux normes du Code du bâtiment⁵⁹. De plus, ils règlent des problèmes anciens et récurrents. L'ensemble est doté d'un système de détection et d'extinction automatique des incendies. On change les systèmes de chauffage et de climatisation. L'aération et la calibration de l'atmosphère respectent désormais les normes techniques applicables à une bibliothèque. Les locaux de cette dernière sont rénovés, des bureaux d'angles sont construits à la hauteur des mezzanines et le sous-sol est restructuré⁶⁰. Enfin, on aménage une zone d'exposition devant la verrière.



Pour suivre l'évolution des technologies de l'information et de la communication, on conçoit de nouveaux réseaux électrique, téléphonique et informatique. Enfin, on remplace l'éclairage intérieur et extérieur. Tous ces travaux sont réalisés de manière à préserver les caractéristiques architecturales et patrimoniales de l'édifice⁶¹.

18. Salle de lecture.

Photographe : Christian Chevalier.
Fonds Assemblée nationale du Québec.

Une catastrophe évitée

Durant la nuit du 23 au 24 juin 1996, des émeutiers font voler en éclats plusieurs fenêtres de l'hôtel du Parlement et renversent la statue de Louis Jolliet. L'édifice Pamphile-Le May subit, quant à lui, davantage de dommages. En plus des fenêtres fracassées, des individus entrés par effraction allument de petits incendies vite maîtrisés par les agents de sécurité. Une personne est arrêtée sur les lieux. Les dommages s'élèvent à plusieurs dizaines de milliers de dollars⁶².



19 et 20. Dommages causés à l'édifice Pamphile-Le May lors des émeutes dans la nuit du 23 au 24 juin 1996.

Fonds André-Gaulin. Assemblée nationale du Québec.

21. Édifice Pamphile-Le May.

Photographie : Francesco Bellomo, 2007. Fonds Assemblée nationale du Québec.

Un édifice patrimonial

L'édifice Pamphile-Le May est déclaré site historique national le 20 juin 1985 (Loi sur biens culturels, 20 juin 1985), ainsi ainsi que l'ensemble qu'il constitue avec l'hôtel du Parlement, l'édifice Honoré-Mercier et le terrain adjacent. Enfin, le 19 octobre 2012, il est déclaré site patrimonial national avec les quatre autres édifices parlementaires en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel⁶³.



-
- ¹ Alphonse Desjardins, *Débats de la législature de la province de Québec*, Québec, L.-J. Demers & Frères, 1884, p. 636.
- ² *Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec*, vol. XXVI, Québec, Léger Brousseau, 1892, p. 212; Luc Noppen, « Une architecture d'État. L'époque de Louis-Alexandre Taschereau », *Cap-aux-Diamants*, vol. 3, n° 3, hiver 1988, p. 25.
- ³ Narcisse-Eutrope Dionne, *Rapport du bibliothécaire*, reproduit dans « Bibliothèque du parlement », *L'Action sociale*, 30 avril 1908.
- ⁴ *Débats de l'Assemblée législative*, 19 février 1907. C'est plutôt le restaurant Le Parlementaire, inauguré en 1917, qui sera construit dans la cour intérieure du parlement.
- ⁵ « La bibliothèque », *Le Canada*, 7 mars 1908, p. 11.
- ⁶ L.-A. Taschereau à J.-O. Marchand, 27 janvier 1910, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), Fonds Ministère des Travaux publics (FMTP), *Registre des lettres envoyées*, p. 573; « Au palais législatif », *Le Soleil*, 29 septembre 1910, p. 1. En Chambre, Taschereau en fait l'annonce le 17 mars et présente les plans le 31 mai suivant lors d'un vote de 75 000 \$ pour ce projet.
- ⁷ *Débats de l'Assemblée législative*, 31 mai 1910.
- ⁸ Luc Noppen, « Une architecture d'État : l'époque de Louis-Alexandre Taschereau », *Cap-aux-Diamants*, vol. 3, n° 4, 1988, p. 23-26.
- ⁹ *La semaine commerciale*, 2 septembre 1910, p. 17 et 20.
- ¹⁰ *Arrêté en conseil concernant le contrat pour la construction d'une nouvelle bibliothèque annexée à la Bâtisse du Parlement*, n° 759-1910, 23 septembre 1910. Trois jours avant cette date, *L'Événement* annonce que Gosselin a été choisi par le gouvernement. « La bibliothèque du Palais législatif », *L'Événement*, 20 septembre 1910, p. 8.
- ¹¹ *Rapport général du ministre des Travaux publics et du Travail de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1911*, Québec, Louis-V. Filteau, 1911, p. 139-140.
- ¹² « La bibliothèque du Palais législatif », *L'Événement*, 20 septembre 1910, p. 8.
- ¹³ *Journaux de l'Assemblée législative*, 15 février 1911, p. 237. Le calcul du montant total provient des *Comptes publics* de 1911 à 1921.
- ¹⁴ « Au palais législatif », *Le Soleil*, 29 septembre 1910, p. 1.
- ¹⁵ L.-A. Taschereau à G.-É. Tanguay, 17 novembre 1910, Assemblée nationale du Québec (ANQ), Fonds Assemblée nationale (FAN), dossier 177207.
- ¹⁶ « La nouvelle aile de l'édifice parlementaire », *Le Soleil*, 24 juin 1911, p. 16; *Débats de l'Assemblée législative*, 12 janvier 1911.

-
- ¹⁷ L.-A. Taschereau à J. Gosselin, 2 juillet 1912, BAnQ, FMTP, *Registre des lettres envoyées*, p. 948.
- ¹⁸ *Contrat et devis. Chauffage et ventilation de la nouvelle bibliothèque du parlement de Québec*, p. 1, ANQ, FAN, dossier 177198.
- ¹⁹ A. Gagnon à J. Gosselin, 17 décembre 1912. ANQ, FAN, dossier 177207.
- ²⁰ « Le rapport du ministère de l'hon. Taschereau », *Le Soleil*, 11 novembre 1913, p. 10.
- ²¹ G.-É. Tanguay, « Palais législatif. Bibliothèque. Annexe », ANQ, FAN, dossier 177201; L.-A. Taschereau à J. Gosselin, 7 janvier 1914, BAnQ, FMTP, *Registre des lettres envoyées*, p. 641.
- ²² *Le Devoir*, 23 janvier 1915, p. 1.
- ²³ A. Gagnon à MM. Goulet et Bélanger, 28 décembre 1914, BAnQ, FMTP, *Registre des lettres envoyées*, p. 764.
- ²⁴ « L'aile nouvelle au parlement », *Le Soleil*, 20 août 1915, p. 10.
- ²⁵ « La bibliothèque du parlement », *Le Soleil*, 9 septembre 1915, p. 8; L.-A. Taschereau à C.-F. Delâge, 5 novembre 1915, BAnQ, FMTP, *Registre des lettres reçues*, p. 171, lettre reçue #3182. Dans son édition du 12 janvier 1916, p. 8, *Le Soleil* mentionne que le déplacement des livres a plutôt lieu du 1^{er} juillet au 8 novembre 1915.
- ²⁶ A. Gagnon à Henri Perdriau, 29 juillet 1914, ANQ, FAN, dossier 177205; « La bibliothèque de la législature », *Le Devoir*, 12 janvier 1916, p. 6. Pour en savoir plus sur cette verrière, voir Ginette Laroche, « Je puise mais n'épuise », *Continuité*, hiver 1990, p. 33-35.
- ²⁷ « La bibliothèque de la législature », *Le Soleil*, 12 janvier 1916, p. 8.
- ²⁸ « Travaux nombreux exécutés », *Le Soleil*, 25 octobre 1922, p. 9.
- ²⁹ « Bibliothèque des plus modernes », *Le Soleil*, 6 octobre 1915, p. 8.
- ³⁰ Assemblée nationale, Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles, juin 2014; « Au palais législatif », *Le Soleil*, 29 septembre 1910, p. 1.
- ³¹ *Rapport général du ministre des Travaux publics de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1937*, Québec, p. 6-7.
- ³² « La première séance de la session », *Le Soleil*, 8 janvier 1915, p. 3.
- ³³ G.-É. Marquis à Ivan-E. Vallée, 14 février 1936, ANQ, Fonds Georges-Émile-Marquis (FGÉM); *Rapport du conservateur de la Bibliothèque de la Législature de Québec, janvier à décembre 1935*, Québec, Rédempti Paradis, 1935, p. 5; G.-É. Marquis, *La Bibliothèque de la législature. Son passé, son présent, son avenir*, Québec, 1946, p. 28.
- ³⁴ G.-É. Marquis à I.-E. Vallée, 19 janvier 1935, ANQ, FGÉM.
- ³⁵ G.-É. Marquis à M. le sous-ministre, 23 avril 1951, ANQ, FGÉM. Les archives font état de ce problème jusque dans les années 1980 en raison de l'absence d'un système de climatisation efficace. ANQ, FAN, dossier 17684.

- ³⁶ René Garneau, *Projet de réorganisation de la Bibliothèque*, mars 1940, p. 3-4, ANQ, FGEM.
- ³⁷ *Rapport général du Ministre des Travaux publics et du Travail de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1916*, Québec, E.-E. Cinq-Mars, 1916, p. 2; G.-É. Marquis à J.-N. Francur, 9 novembre 1934 et 28 avril 1938, ANQ, FGÉM; Lorenzo Pouliot à Alexandre Taché, 2 mars 1946, ANQ, FAN, dossier 170198; J.-C. Bonenfant à Maurice Tellier, 2 mai 1960, p. 1, ANQ, Fonds Jean-Charles-Bonenfant (FJCB), dossier 280496.
- ³⁸ G.-É. Marquis à Ivan.-E. Vallée, 7 octobre 1940, ANQ, FGÉM.
- ³⁹ J.-C. Bonenfant, *Rapport du bibliothécaire de la législature pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1953*, et J.-C. Bonenfant à Richard Hyde, 15 avril 1964, ANQ, FJCB, dossiers 280481 et 280494.
- ⁴⁰ J.-C. Bonenfant, *Rapport du bibliothécaire de la législature pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1954*, et J.-C. Bonenfant à Alexandre Taché, 7 septembre 1955, ANQ, FJCB, dossiers 280482 et 280497.
- ⁴¹ J.-C. Bonenfant, *Rapport du bibliothécaire... au 31 décembre 1953*, *op. cit.*
- ⁴² Gilles Gallichan, « Les 70 ans de l'édifice *Pamphile Lemay* », *Cap-aux-Diamants*, vol. 1, n° 2, été 1985, p. 40.
- ⁴³ J.-C. Bonenfant, *Rapport du bibliothécaire de la législature pour la période du 15 février 1968 au 15 février 1969*, p. 2-3, ANQ, FJCB, dossier 280490.
- ⁴⁴ *Étude concernant le réaménagement de la Bibliothèque de la Législature*, tome 1, Québec, ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, janvier 1974, p. 25-27. De 1975 à 1977, tous les employés de la Bibliothèque sont logés dans le même édifice, mais l'expansion des effectifs oblige d'en installer dans d'autres immeubles. Jocelyn Saint-Pierre, « La Bibliothèque de l'Assemblée nationale et la quête séculaire d'espace », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 31, n°s 1-2, mars 2002, p. 20-21.
- ⁴⁵ *Étude concernant...*, *op. cit.*, t. 2, p. 12. À ce moment, la réserve de la Bibliothèque située au 4^e étage de l'hôtel du Parlement pose problème, ses 100 000 documents constituant une surcharge excessive pour la structure de l'édifice. Voir *Étude concernant...*, *op. cit.*, t. 1, p. 30.
- ⁴⁶ *Étude concernant ...*, *op. cit.*, t. 2, p. 18, 20, 27, 34.
- ⁴⁷ *Ibid.*, p. 44-48.
- ⁴⁸ *Étude concernant...*, *op. cit.*, t. 1, p. 28.
- ⁴⁹ *Ibid.*, p. 50-51.
- ⁵⁰ Dorval & Fortin, *Plan directeur de réaménagement*, 29 novembre 1976, p.1, ANQ, FAN, dossier 192797.
- ⁵¹ MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT. *Rénovation et restauration des anciens édifices de la colline parlementaire. Résumé de l'état du dossier en mai 1982*, Direction générale de la gestion immobilière, 30 mai 1982, p. 4.

-
- ⁵² Cécilia Tremblay, *Mémoire concernant le financement des travaux requis pour assurer la protection, la conservation et la pérennité des édifices de l'Assemblée nationale*, Québec, Assemblée nationale, 2 juin 1998, p. 1-2, ANQ, FAN, dossier 83136.
- ⁵³ *Restauration, Rénovation Édifices A, B, C, D, E. Colline Parlementaire Québec*, Québec, mai 1975, p. 5, 11, 15. ANQ, FAN, dossier 192786.
- ⁵⁴ Marc Bouchard, *Plan directeur d'immobilisation et d'entretien*, 1996, p. 7, ANQ, FAN, dossier 83136; Cécilia Tremblay, *Mémoire concernant le financement des travaux requis pour assurer la protection, la conservation et la pérennité des édifices de l'Assemblée nationale*, Québec, Assemblée nationale, 2 juin 1998, p. 1-2, ANQ, FAN, dossier 83136.
- ⁵⁵ Philippe Sauvageau, *Rapport préliminaire concernant le réaménagement de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec*, Québec, février 1984, p. 2-3 et 6-7.
- ⁵⁶ Sur la dispersion des services de la Bibliothèque de 1977 à 2002, voir J. Saint-Pierre, *op. cit.*, p. 21-22.
- ⁵⁷ L.Q. 1983, c. 40, art. 26; Claude Trottier et Claude Rioux, *Historique de la gestion des édifices parlementaires*, Québec, Assemblée nationale, 29 octobre 2001, p. 1. Pour assumer ces responsabilités, l'Assemblée crée la Direction de la gestion immobilière, unité spécialisée dans la gestion des immeubles et responsable de leur rénovation, mise aux normes, entretien et restauration.
- ⁵⁸ G.-É. Marquis à Hector Laferté, 14 mai 1940, ANQ, FGÉM.
- ⁵⁹ Assemblée nationale, *Historique des travaux majeurs*, ANQ, FAN, dossier 142634.
- ⁶⁰ L'aménagement de bureaux d'angles avait été demandé pour la première fois en 1948. G.-É. Marquis à L. Fontaine, 5 juillet 1948, ANQ, FGÉM.
- ⁶¹ Guy L. Huot, *Mémoire concernant la mise aux normes et la rénovation sectorielle de l'édifice Pamphile-Le May Étape V*, 4 décembre 2001, ANQ, FAN, dossier 96761.
- ⁶² ANQ, FAN, dossier 212611.
- ⁶³ RLRQ, c. P-9.00. Le terrain est décrit à l'annexe I.

Direction des communications, des programmes éducatifs et de l'accueil
Division de la reprographie et de l'imprimerie
Assemblée nationale du Québec

Octobre 2015



Papier fabriqué au Québec

VOIR

**Bibliothèque de
l'Assemblée nationale**

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-4408
bibliotheque@assnat.qc.ca
assnat.qc.ca



@BiblioAssnat

**Pour en savoir plus,
parcourez l'exposition virtuelle :**
assnat.qc.ca/expositionsvirtuelles

assnat.qc.ca/mediassociaux
1 866 DÉPUTÉS